

l'edito

POUR UN ECO-URBANISME

les nouvelles

page 1

L'association UrbaSite Mont-Blanc a le plaisir de livrer sa Lettre n° 1. Une Lettre bien austère, des chiffres, rien que des chiffres! Ceci est un premier pas vers l'Observatoire que nous avons évoqué à nos débuts, afin de mesurer l'activité de construction de la vallée.

Les données concernent la commune de Chamonix. Elles sont issues du Registre des demandes d'autorisation de construire, tenu avec soin, et elles portent sur une période de 12 mois, d'octobre 2005 à septembre 2006. Certes, il faudra plusieurs années d'observation comparable pour parvenir à des résultats probants. Mais d'ors et déjà cette annuité permet une projection, qui n'est pas une prédiction mais seulement un scénario dans l'hypothèse où le même rythme se poursuivrait. Et ce rythme est rapide, qu'on en juge:

- une consommation de 10 ha de terrain pour la construction en milieu urbain
- la construction de 183 logements nouveaux représentant 21000m2 SHON.

Or il ne s'agit que d'une urbanisation ordinaire : au cours de la période, on ne trouve pas de grande opération dépassant 50 logements. Ce résultat est à première vue cohérent avec les statistiques SITADEL (ci-contre). Nous ferons au début de l'été une mise à jour pour l'année pleine 2006 .

Ce résultat dénote un rythme rapide qui conduirait, s'il était poursuivi, à une consommation de tout l'espace constructible en 15 ans, une utilisation complète de la capacité constructible du PLU en 20 ou 30 ans.

Comment concilier cette urbanisation rapide avec un ECO-URBANISME?

Ce que nous appelons l'Eco-urbanisme, c'est concevoir un urbanisme maîtrisé et préservant des espaces pour l'équilibre socio-économique à l'avenir, cohérent avec les déplacements et avec les économies d'énergie, apte à limiter l'étalement urbain, soucieux de la vie sociale et de l'environnement.

Limiter de façon sensible l'étalement urbain n'est pas une mince affaire. Est-ce possible, et réaliste? Il faut à la fois modérer le rythme général, diversifier l'utilisation de l'espace, et concentrer les constructions. Pour cela, l'analyse nous donne la mesure globale de la construction (page 2) ; elle évalue son degré de concentration par un indice d'étalement (page 3), et la répartit selon les lieux et les constructeurs (page 4).

Ces indicateurs conduisent à la nécessité d'une modération globale, à fonder sur une préservation d'espaces pour le futur et sur des pôles de concentration reliés aux transports collectifs.

Dans quelle mesure, selon quel schéma? Des éléments de réponse sont esquissés en conclusion (page 5) .



Le fichier SITADEL de la Direction Régionale de l'Équipement indique: une moyenne annuelle de 103 logements autorisés, sur 8 ans de 1998 à 2005. L'année 2005 a marqué un décollage avec 151 logements. Ce rythme s'est accéléré au cours des 6 premiers mois de l'année 2006, dont on attend les résultats globaux.

La demande de classement du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial
Présenté dans le cadre du Schéma de Développement Durable, ce projet est porté par **l'ass. ProMont-Blanc**, qui met l'accent sur la gestion. Le Conseil Régional soutient le projet. Notre association est adhérente de ProMont-Blanc depuis la fin 2006.

La métropolisation de la Vallée de l'Arve, de Chamonix à Annemasse
Ce thème a été initié notamment par la section locale de l'ass **Mountain Wilderness** qui a consacré son bulletin n°1 à ce thème, avec des participations de JP Trichet ProMont-Blanc, du président de l'Ass. des Usagers des Transports 74, et d'Isabelle Madesclaire. Nous prenons la suite en organisant la Table Ronde le 1er août.

Nuisances accrues des poids lourds, la menace d'un deuxième tunnel?
L'association ARSMB a mené une action frontale dans la campagne électorale, en interrogeant les 3 principaux candidats, après une grande soirée avec Nicolas Hulot.

Le projet d'unité touristique nouvelle UTN de la Cnie du Mont-Blanc
Situé à la base du Téléphérique de l'Aiguille du Midi, ce projet a été mis à disposition du public en nov 2006, puis approuvé par la Commission UTN, selon la loi montagne. **UrbaSite** a déposé un avis qui souligne l'importance excessive du programme.

Le Plan de Prévention des Risques P.P.R. à l'enquête publique cet été
Une préconsultation a été proposée par la mairie aux associations. Grâce à **l'AIRAP**, deux notes sont établies par I.Madesclaire en collab. avec l'expert Richard Lambert.

Le projet de sécurisation de la RN506 à la sortie d'Argentière
L'ass. du Chemin du Vieux Four a déposé un recours visant à améliorer la sécurité. du projet exposé à l'avalanche, et incite à une réflexion sur une solution rail-route.

Et le logement social? Le logement des saisonniers? Bilan lors de l'AG le 1er août.

ANALYSE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE DEPOSEES ENTRE LE 1er OCTOBRE 2005 et le 30 SEPTEMBRE 2006 AYANT REÇU UN AVIS FAVORABLE

page 2

COMMUNE DE CHAMONIX MONT-BLANC

date de consultation du Registre: 26/03/07

m2 terrain	
Espace consommé par l'urbanisation:	100 977

m2 SHON	
SHON autorisée, en m2	21 136

COS moyen	
	0,21

* Pour avoir une idée complète de l'anthropomorphisation, il faudrait ajouter les emprises en voirie et ouvrages divers.

En un an, 10ha de terrain ont été consommés, et plus de 20 000m2 SHON ont été construits, à 90% du logement.

ESPACE CONSOMME SELON LES FONCTIONS m2 terrain

Logement	94 987
Activités en milieu urbain	11 552
Hébergement touristique	-5 561
Ensemble urbanisation	100 977

SHON AUTORISEE SELON LES FONCTIONS m2SHON

Logement	22 247
Activités en milieu urbain	2 003
Hébergement touristiques	-3 115
Ensemble	21 136

COS moyen

	0,23
	0,17
	-0,56
	0,21

LOGEMENTS AUTORISES

	Nb opérations	Nb Logts	Surf Terrain	SHON	COS moyen
Constructions nouvelles	78	183	89 426	19 133	0,21
Transformations d'hôtels	4	50	5 561	3 115	0,56
Ensemble Logement	82	233	94 987	22 247	0,23

(y.c. les extensions de l'existant)
(Nb de logements par hypothèse)

IE moyen

	4,7
	1,8
	4,3

	Nb opérations	Surf Tr/op	SHON/op	Nb logts	N logts/op	Surf Tr/logt	SHON/Logt
Logements autorisés	82	1 158	271	233	2,8	408	95
		m2	m2			m2	m2

IE moyen	4,3
-----------------	------------

ESPACE CONSOMME /ESPACE RESTANT A CONSTRUIRE

Espace consommé par l'urbanisation 05-06	100 977
Espace restant à construire en U et AU*	1 473 511
Part espace consommé/ espace restant à c.	7%
remplissage de l'espace restant en	15 ans

SHON AUTORISEE /SHON A CONSTRUIRE

	<i>hyp basse</i>	<i>hyp haute</i>	COS Moyen
SHON autorisée 2005-06	21 136	21136	0,21
SHON à construire en zones U et AU*	395 911	552 882	0,27 hyp-
Part SHON autorisée/SHON à construire	5%	4%	
réalisation des SHON potentielles en	19	26 ans	

*Estimation des surfaces constructibles du PLU, effectuée lors de l'enquête publique en septembre 2004, par I.Madesclaire et J.Boulat, mise à jour novembre 2005

La quasi-totalité des espaces disponibles étant classés urbanisables au PLU, en zone U (urbaine) ou AU (à urbaniser), il n'y a pas de réserve supplémentaire d'espace.

Au rythme effectif de 7% par an, tout l'espace constructible du PLU, en zone urbaine ou à urbaniser, serait consommé en 15 ans.

Tout le potentiel de construction de m2 SHON, estimé en hypothèse basse au PLU, serait utilisé en 19 ans, si le même rythme était prolongé.

Ces résultats posent les questions de la préservation d'espaces pour le futur, et d'une maîtrise du développement pour en modérer le rythme.

définitions

Espace consommé = les Surfaces de Terrain indiquées sur le registre.

SHON: Surface hors oeuvre nette, indiquée au registre

COS: Coefficient d'occupation des sols = SHON/Surf Terrain

IE: Indice d'étalement, que nous avons défini par le rapport :

Surface de Terrain/SHON

Les fonctions sont regroupées en deux catégories au fichier SITADEL:

- Logement : résidences principales et secondaires sont confondues

- Autres locaux, qui incluent:

. les activités économiques, commerces, artisanat (Activités urb)

. les équipements collectifs publics et privés (Activités urb)

. les foyers et résidences collectives (aucune dans la période)

. les hôtels et résidences de tourisme (Hébergement Touristique)

éléments de méthode

On a retenu les demandes d'autorisation de plus de 20m2 SHON,

ayant reçu un avis favorable à la date d'examen du Registre.

Quelques avis favorables peuvent manquer à la date de consultation.

Pour bien cerner la consommation d'espace, on a retiré les constructions occupant de vastes territoires avec un COS<0,02. Ce sont:

. des équipements publics de petite dimension (ex au Bouchet)

. des locaux des remontées mécaniques en milieu naturel

Pour le même motif, on n'a compté que 10% de la surface de terrain dans

les cas d'extension de l'existant (cf. page 3)

Les transformations d'hôtels s'ajoutent au logement, et diminuent l'hébergement touristique.

Une capacité à terme à fixer au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le rythme de construction ici exprimé se réfère à une capacité à terme du PLU publié en 2005, que nous avons jugée inquiétante.

Nous avons en effet abouti à deux hypothèses de constructibilité:

l'une, basse, s'appuie sur les COS énoncés et atteint 400 000m2 SHON

l'autre, élevée, intègre les fortes possibilités et dépasse 550 000m2 SHON.

Tableau 1 CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENT SELON LEUR TAILLE

m2 SHON PAR OPERATION	N opération	N logts	%	S Terrain m2	%	SHON	%	COS MOYEN
+ 2000m2	2	71	39%	12 994	15%	5 130	27%	0,39
>1000<2000m2	1	18	10%	967	1%	1364	7%	1,41
>500 <1000 m2	3	21	11%	4 507	5%	1 757	9%	0,39
>200 <500 m2	17	40	22%	32 482	36%	5 230	27%	0,16
>100 <200 m2	30	32	17%	33 601	38%	4 564	24%	0,14
>20 <100 m2	3	3	2%	1 959	2%	237	1%	0,12
Extensions>20m2 <100m2 *	22	0	0%	2 916	3%	1 076	6%	0,37
Démolitions	0	-2	-1%	0	0%	-225	-1%	
ENSEMBLE	78	183	100%	89 426	100%	19 133	100%	0,21

tb, graph1

Une grande consommation d'espace et des opérations collectives

Les constructions individuelles et groupées, composant la tranche des opérations de logement de -500m2 SHON, consomment la part majeure de l'espace, soit 76%.
 - les opérations de -200m2 sont nombreuses (30 op) et en quasi-totalité d'1 logement
 - la tranche d'opération de + 200m2 est complexe: 5 de 1 logt, 12 groupant 2 à 4 logts.

Avec 110 logements, les opérations de +500m2 SHON représentent 60% des logements, Ce sont des opérations de petites taille ou moyenne, souvent disséminées:
 - l'Androsace à Chamonix, 34 logts, 2929m2SHON, atteint un COS de 1,30
 - les Granges des Bossons, est extensive : 37 logts, 2161m2 SHON, COS 0,20
 - une opération OPAC, 18 logts sociaux à Chamonix, 1364m2 SHON, COS 1,4
 - 3 promotions, de 500 à 650m2 SHON, au COS moyen proche de 0,4

L'opération des Bossons forme une exception visible sur les graphiques (+2000m2): à la fois importante et extensive, cette opération est facteur d'étalement urbain.

Indices par logt

489

105

*On n'a retenu que 10% de la surface de terrain supportant des extensions, d'où le COS élevé de 0,37 soit une densification de l'existant de 0,03 à 0,04.

Les extensions sup. à 100m2 ont été comptées comme créatrices de logement, à raison d'1 logt pour 100m2, et sont incorporées dans les tranches d'opérations.

Les constructions individuelles ou groupées, < 500m2, représentent 40% des logements autorisés, pour 52% des m2 SHON et 76% de l'espace consommé.

Les opérations de logement collectif ou regroupé, > 500m2, représentent 60% des logements autorisés, pour 37% des m2 SHON et 20% de l'espace consommé.

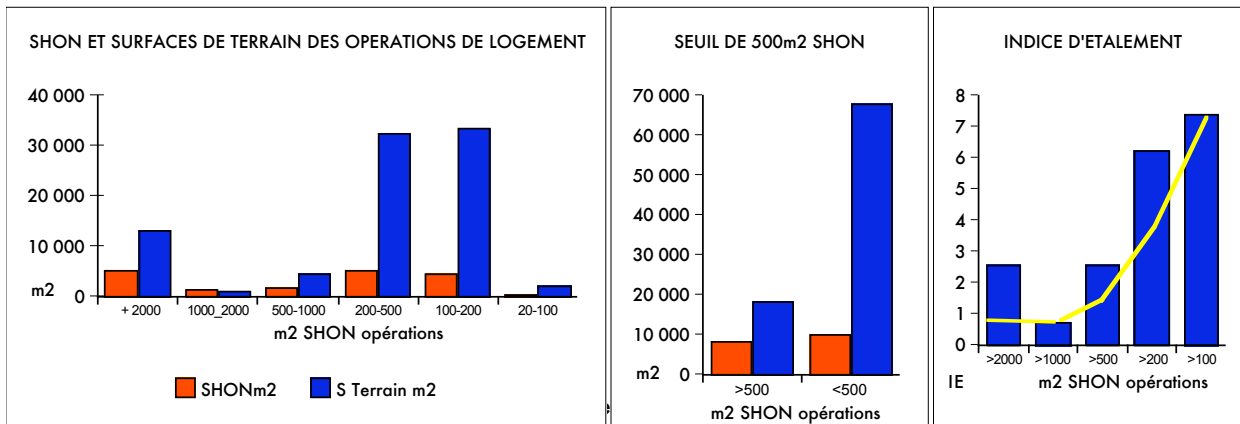
Graph 1

Graph 2

Graph 3

graph 2 **Un seuil à 500m2 SHON**

	S Terrain m2	%	SHON m2	%	IE
<500	68 042	76%	10 031	52%	6,8
>500	18 468	21%	8 251	43%	2,2



Mais en même temps la consommation d'espace reste très importante, avec un poids lourd des petites opérations groupées.

Il est nécessaire de resserrer l'urbanisation dans quelques secteurs, avec des contre-parties pour préserver des espaces.

graph 3

L'indice d'étalement urbain : des écarts à mieux marquer

L'indice d'étalement exprime l'importance du terrain consommé, par rapport à la SHON.
 $IE = \text{Surface de Terrain m}^2 / \text{SHON m}^2$ - ce qui est l'inverse du COS.
 L'indice d'étalement doit présenter un net écart aux deux bouts de la chaîne: ainsi en centre-ville on aura un indice de 1, dans l'habitat individuel un indice de 7 à 8.

Or l'indice montre une anomalie des opérations de + 2000m2, où il atteint 2,5. Il montre aussi le poids relatif des opérations groupées de 200 à 500m2 (IE=6).

La courbe de l'indice devrait être croissante à l'inverse de la taille des opérations. Les opérations les plus importantes devraient être les plus concentrées, ce qui permettrait de rassembler la part collective sur un espace relativement faible.

Tableau 2 CARACTERISTIQUES DES CONSTRUCTIONS DE LOGEMENT AUTORISEES SELON LA SECTION CADASTRALE

	N logts	%	S Terrain m2	%	SHON	%	COS MOYEN	SHON/Logt
SECTION A Montroc Le Tour	1	1%	1 118	1%	86	0%	0,08	86
SECTION B Argentière	14	8%	13 155	15%	2 157	11%	0,16	154
SECTION C Les Tines-Praz	25	14%	19 458	22%	3 364	18%	0,17	135
SECTION D Mouilles-Pélerins	20	11%	14 019	16%	2 492	13%	0,18	125
SECTION E Les Bossons	53	29%	30 053	34%	4 676	24%	0,16	88
SECTION G Chamonix	70	38%	11 622	13%	6 358	33%	0,55	91
Ensemble	183	100%	89 426	100%	19 133	100%	0,21	105

Le bassin de Chamonix, des Bossons aux Tines, réunit 84% de l'espace consommé, 90% des logements et 88% des SHON.
Le bassin d'Argentière connaît le calme pendant la période étudiée.

Tableau 3 ORIGINE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE DES LOGEMENTS

	N logts	%	S Terrain m2	%	SHON	%	COS MOYEN	N opérations
OPAC Hte-Savoie	18	10%	967	1%	1364	7%	1,41	1
Sociétés immobilières	110	60%	30 663	34%	9 048	47%	0,30	13
SCI, SCPI, Copropriétés	13	7%	6 942	8%	1 346	7%	0,19	6
Particuliers en nom propre	42	23%	50 854	57%	7 374	39%	0,15	58
Ensemble	183	100%	89 426	100%	19 133	100%	0,21	78

Les logements créés par les sociétés immobilières prédominent largement, avec 60% du secteur privé, et 10% du secteur social.
Ensemble ils couvrent 35% de l'espace consommé, pour 70% du nombre de logements et 54% des m2 SHON.

Cette concentration peut être favorable à une certaine maîtrise du développement et de ses orientations socio-touristiques.

Les logements construits par les particuliers ont en moyenne : Surf Terrain/logt 1140m2, SHON/Logt 140m2, COS 0,13

DEUX EXEMPLES D'OPERATIONS DE DIFFERENTES DENSITÉS

OPERATION DE LOGEMENT SOCIAL DE L'OPAC 74, en milieu périurbain

NOM	adresse lieu dit	N logts	hauteur	S Terrain m2	My ST/Lgt	SHON	My SHON/Lgt	COS	E
OPAC Hte Sav	Rte du Bouche	18	15 mètres	967	54	1364	76	1,41	0,7

La SARL La Crèche, aux Granges des Bossons : un exemple de densification et d'étalement à la fois en milieu agricole

NOM	adresse lieu dit	N logts	hauteur	S Terrain m2	My ST/Lgt	SHON	My SHON/Lgt	COS	E
SARL LA CREC	Chm des Gran	37	8	10 728	290	2181	59	0,20	5

Une forte construction des secteurs de Chamonix et des Bossons

La section de Chamonix prédomine, avec 38% des logts et 34% des SHON.
La section des Bossons suit de près, avec la plus forte consommation du sol.
On note l'importance du secteur des Tines, due à 2 opérations de + de 500m2.
Des Bossons aux Tines, la construction occupe de grands espaces, classés constructibles au PLU, même s'ils ne sont encore urbanisés ou très peu.

On voit la taille des logements progresser vers le haut de la vallée, avec un minimum aux Bossons qui reflète l'opération immobilière prévue aux Granges.

Pour affiner, il faudrait reporter les demandes sur le plan de zonage du PLU.

Une dominance des opérateurs immobiliers

Le centrage des demandeurs d'autorisations répond à la concentration spatiale:
-les sociétés immobilières réunissent 60% des logements, pour 34% de l'espace.
-les particuliers n'ont que 23% du nb de logements, pour 65% de l'espace consommé.

Parmi les sociétés immobilières, 2 mènent les opérations de + de 2000m2. Puis :
MGM 1550 m2 SHON, Prestige et Passion 854m2 et Immo tail Grosset-Janin 754m2.
Les Stés et les SCI assurent presque toutes les opérations de plus de 2 logements.

La taille des logements passe d'env. 80m2/logt pour les opérateurs en ville et MGM, à 140m2 SHON/logt pour un opérateur comme Prestige et Passion.

Une forte majorité des constructeurs, sociétés ou particuliers, est française.
Malheureusement, de nombreuses inconnues au registre ne permettent pas d'en préciser le lieu de résidence.

Le logement social ne représente que 10% des logements à construire.

La densité de l'opération est la plus forte, avec un COS de 1,4. Sa situation périurbaine est bonne, mais elle entraîne la disparition d'un important parking public.

Avec 37 logements de petite taille, cette opération modifiera profondément le hameau.
Sa relative densité est due à une large extension de la zone UV, au COS de 0,6.
Elle s'étend en outre sur un secteur classé UE, bien qu'entièrement vide et agricole.

Elle est le fruit d'un zonage qui favorise la densification et l'étalement.

Maîtriser l'urbanisation, modérer le rythme à Chamonix, préserver des espaces diversifiés pour l'avenir en lien avec le changement climatique et les perspectives de développement
et

concevoir l'aménagement et le développement urbains en cohérence avec un réseau de transports collectifs, en accord avec les économies d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre
et

Limitier l'étalement, concentrer les constructions, conforter l'existant, ménager des coupures et des espaces verts, en concevant des ECOQUARTIERS, économes d'énergie
et

Répondre aux besoins criants du logement des saisonniers, combler le déficit en logement social, aider au logement des personnes aux revenus modestes désireux d'accéder à la propriété.
et

Intégrer l'idée d'un pôle touristique majeur et du projet de classement au patrimoine international, concevoir la haute-vallée de l'Arve comme un tout, développer les liens avec la basse-vallée

Tout cela paraît simple à dire... Sans nous décourager, nous cherchons les moyens de remplir cette mission. Quels éléments de stratégie apporte notre mini-observatoire?

1. La maîtrise de l'urbanisation appelle à une sérieuse réflexion quantitative. En un an, d'octobre 05 à septembre 06, ont été autorisés: 180 logements, 21 000m² SHON, 10ha de terrain à bâtir. A ce rythme, qui est près du double de celui de la période de 1998 à 2004, la saturation déjà perceptible de la vallée va s'accroître rapidement, sans contrôle ni coordination avec les équipements. D'autant plus que parmi les demandes déposées fin 2006, en attente d'autorisation, se trouvent quelques grandes opérations laissant présager une accélération de ce rythme pour l'année pleine.

2. La préservation d'espaces pour le futur et pour un usage économique diversifié pose un problème spécifique à Chamonix, car tous les espaces virtuellement équipables sont considérés constructibles, sans être assortis d'orientations claires pour leur déblocage. Au cours de la période étudiée, cette maîtrise insuffisante du PLU est manifeste dans le cas des Granges des Bossons, où une autorisation a été donnée dans un espace vide et dénué d'équipements, néanmoins classé en zone UE, sans vision d'ensemble. Pour une vue complète, il faudrait reporter toutes les demandes sur le plan du PLU.

3. La densification avec concentration, ou l'étalement? Le risque est d'avoir les deux à la fois. C'est ce que révèle la structure de la construction à Chamonix, où les constructions individuelles, groupées et collectives se partagent par tiers la création de m² SHON. Mais les formes groupées et collectives sont assurées par des sociétés immobilières, qui assurent les 2/3 de la production de logements. Or, c'est la densification d'une grande opération qui fait grimper très vite la fièvre urbaine. Ainsi, le projet d'UTN de la CMB à la base de l'Aiguille du Midi présentait au départ un programme d'environ 13800m² SHON, soit, selon notre supposition sur le terrain d'assiette, un dépassement de l'ordre de 2800 m² SHON* de la capacité autorisée au PLU. Environ 13% de la construction de la période! Mais rien ne dit que ces 13% supplémentaires soient diminués ailleurs. Bien plus, on doit prévoir un effet d'entraînement des environs. Il y a donc densification, mais sans action contre l'étalement.
(L'examen approfondi révèle que ce dépassement atteindra 4000 à 6000m², soit 20 à 30% de la construction autorisée au cours de la période. 1M juin 2007)

4. Il faut donc prévoir des contre-poids à la tendance spontanée à la densification. L'indice d'étalement, que nous proposons comme mesure, doit certes présenter un fort écart pour témoigner d'une concentration urbaine. Mais la courbe doit aussi résulter des efforts fournis pour modérer les excès de densité sur toute l'échelle. Ainsi, des outils de régulation et de plafonnement existent, par exemple:
- encourager l'émission de droits à bâtir à partir de zones où une autre vocation peut être envisagée, agricole ou de loisir en milieu naturel
- encourager la concentration dans des secteurs bien définis, lorsque certaines conditions de transports, d'équipements collectifs, d'activités et de mixité sociale sont remplies.

5. Il est indispensable d'affirmer un objectif quantitatif à 20 ans, à fixer et inscrire au PLU. A partir de là, des scénarios de concentration/préservation d'espaces sont à élaborer :

- soit une centralisation forte et massive par la densification des secteurs centraux (type projet UTN), qui devrait aller de pair avec une nette diminution des constructions en zones d'habitat individuel
- soit une concentration modérée répartie dans des noyaux urbains liés à des transports collectifs, nouveaux quartiers (un projet d'UTN révisité?) ou quartiers existants : des ECO-QUARTIERS.

nos prochaines dates

Assemblée Générale
mercredi 1er août 2007 à 16H30

salle communale d'Argentière
point sur l'urbanisme et sur le logement social

suivie de la

Table Ronde
Croissance urbaine et déplacements dans la haute-vallée de l'Arve
mercredi 1er août 2007 à 18H

salle communale d'Argentière

Verre

la salle communale d'Argentière se trouve derrière l'Eglise parking rive gauche de l'Arve

VENEZ NOMBREUX

nos contacts

page 6

Association ProMtBlanc <http://www.pro-mont-blanc.org/>

Association Mountain Wilderness <http://france.mountainwilderness.org/>

ARSMB Ass pour le Respect du Site du Mt-Blanc <http://www.arsmb.com/>

AIRAP Ass pour l'Information sur les Risques d'Avalanches et leur Prévention
10 rue du Général d'Harcourt 76700 Gonfreville l'Orcher

ARVAC Association des Résidents de la Vallée de Chamonix <http://www.arvac.info/>

Sources d'information

La Convention Alpine http://www.conventionedellealpi.org/page1_fr.htm

Fichier SITADEL Dir Reg de l'Equipt <http://sitadel.application.equipement.gouv.fr/SitadelWeb/Sitadel>

Ecoquartiers, une définition <http://fr.wikipedia.org/wiki/Ecoquartier>

Remerciements

Tous nos remerciements vont aux services de la Ville de Chamonix pour leur accueil, qui a grandement facilité notre travail de consultation du Registre communal.

BULLETIN D'ADHÉSION A URBASITE MONT-BLANC 2007-2008

L'association est ouverte à tous les habitants et résidents du canton, de Servoz à Vallorcine.

Cotisations Membre actifs € 10.00 par personne
€ 15.00 par couple

Membres Bienfaiteurs € 30.00 par personne
Don montant.....€

Date par chèque à l'ordre d'UrbaSite Mont-Blanc en espèce avec reçu

Nom(s) Prénom(s)

et le cas échéant :

Adresse

Adresse 2

téléphone

téléphone 2

tél mobile.....

adresse e-mail

envoyez votre cotisation et bulletin au siège: